

00033 /2024/ARSEE/DG/LMC

Recu le 18.01.24.



Libreville, le 19 JAN. 2024

Le Directeur Général  
AU  
Directeur Général d'ASONHA Energie  
Libreville

Objet : Avis de non Objection sur le tarif du projet Kinguélé Aval.

Monsieur le Directeur Général,

Conformément au Décret n° 00292/PR/MRICAAL du 17 novembre 2022 complétant le Décret n° 00256/PR/MRIC du 28 avril 2015, la Direction Générale des Relations avec les Institutions Constitutionnelles Non Parlementaires est notamment chargée de traiter les avis des Autorités Administratives Indépendantes.

A ce titre, j'ai transmis comme support d'aide au traitement qu'elle aura à effectuer, l'avis quant à l'approbation du tarif **sous réserve** de son optimisation à **76,12 FCFA/KWh** au lieu des 102,62 FCFA/KWh tels que calculés.

Ce projet, le plus ancien des PPP (signé le 24.10.2019 et Avenant du 2.7.2021), se révèle complexe car bien avancé sur le terrain mais **trop coûteux** dans l'approche tarifaire présentée dans son dernier modèle financier.

Au plan opérationnel, la production de 35 MW supplémentaires reste intéressante pour répondre à la demande croissante.

Néanmoins, l'approche tarifaire révèle de nombreux obstacles à sa mise en œuvre (détails en pages suivantes) :

- ✓ Le **coût** est **extrêmement élevé** (35 MW pour 111,9 **Milliards** de ressources et 524 **Milliards de paiements attendus sur les 30 ans** avec des **ratios hors normes** en termes de coûts de projet) ;
- ✓ Le **modèle financier sous-évalue** le tarif qui est en fait : 102,62 FCFA/KWh car ce dernier **ne présente pas les immobilisations, ni les amortissements** (comptabilisation en Syscohada révisé).
- ✓ L'**exonération fiscale** (seul l'Impôt Société est à payer) **ne se retrouve pas** au niveau des coûts qui restent trop élevés et du **tarif** (le tarif cible devrait être de 76,12 FCFA/KWh).

Le modèle tel que présenté n'assure pas les intérêts de l'Etat dans cette convention, ni l'équilibre économique du secteur et expose l'acheteur SEEG ; donc les consommateurs finaux à un tarif trop élevé.

**Au Plan Opérationnel**, ce projet, mineur en termes de puissance avec 35 MW soit 5% sur la puissance installée totale existante) satisfiera la demande qui est en croissance. En outre, ce projet semble avoir un impact significatif en terme social sur les alentours de la zone de Kango.

**Au Niveau Financier**, ce PPP est extrêmement couteux dans ses hypothèses actuelles et présente des risques concernant la méthode suivie des immobilisations.

	Kinguele Aval	Benchmark International
(1) Puissance installée en MW	35	
(2) Coût en capital en Milliards FCFA	111,9	
<b>Ratio Milliards/MW (2)/(1)</b>	<b>3,20</b>	
Somme revenus attendus sur 30 ans en Milliards FCFA (3)	523,804	
Production sur la durée totale de la Concession en GWh (4)	6 150	
<b>Ratio final en Milliards de FCFA/Kwh (soit tarif final) (3)/(4)</b>	<b>85,17</b>	
Opex en K€	143 724	
<b>OPEX en €/Mwh</b>	<b>23,3697561</b>	
<b>Ratios de Référence Internationaux</b>		
LCOE (Ratio Coût et Production) en €/MWh	87,34	30 à 50 Max
<b>CAPEX en €/KW</b>	<b>3 305,71</b>	900 à 3,000 Max

Sources : Modèle financier KAV 19.12.2023 .Cour des Comptes France 2021 -p35: chromeextension://efaidnbnmnnibpcajpcglcfeindmkaj/https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2021-12/20211213-S2021-2052-analyse-cout rk)

La comparaison (Benchmark) au niveau international, montre que les coûts de ce projet sont hors norme.

Les sensibilités montrent que le **tarif final est influencé dans l'ordre par le TRI fonds propres, l'EPC, les coûts de développement et l'O&M.**

	1		2		3			4				
Variation	TRI -0,92%		EPC		fraix deveX			Opex				
%	9,18%	8,26%	-0,92%	100%	90%	-10%	100%	90%	-10%	100%	90%	-10%
tarif FCFA/KV	77,7	73,9	-3,8	77,7	73,6	-4,1	77,7	76,2	-1,5	77,7	76,2	-1,5
Elasticité	tarif/TRI		4,13	tarif/ cout consti		0,41	tarif/Devex		0,15	tarif/Opex		0,15

Source : modèle financier Kingulé Aval du 19.12.2023

A

**Optimisation du tarif :**

Le tarif présenté dans le modèle financier ne tient pas compte des amortissements et de la fiscalité.

En intégrant les amortissements, le tarif est de 102,62 FCFA/KWh.

Revenu cas de base en Mds FCFA	480,149
production MWh	6 150 000
Montant des amortissements sur 30 ans en Mds FCFA	150,941
Revenu intégrant les amortissements en Mds FCFA	631,09
<b>Tarif intégrant les amortissements FCFA/KWh</b>	<b>102,62</b>

Source modèle financier KAV du 19.12.2023

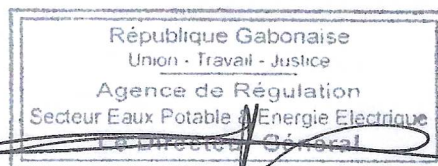
En appliquant une baisse de 10% respectivement du TRI fonds propres, de l'EPC, des frais de développement et de de l'O&M, le tarif optimisé hors fiscalité est de **91,72 FCFA/KWh**.

En intégrant la fiscalité en comparaison avec le projet CODER (part de la fiscalité/revenu de 17%), **le tarif s'établit à 76,12 FCFA/KWh**.

Je recommande de :

1. Revoir ces couts afin de rentrer dans les standards internationaux (LCOE, Capex et OPEX) ;
2. D'intégrer le cout des amortissements au tarif final présenté ;
3. De vérifier si ce tarif, complet, justifie par sa compétitivité l'exonération fiscale dont ce projet fait l'objet.

Veuillez agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'assurance de ma parfaite considération.



**Emmanuel BERRE**